

## **En route vers le contrôle continu !**

Après la débâcle des E3C et la crise sanitaire que nous venons de vivre, Monsieur Blanquer a annoncé le 1er juillet des évolutions concernant ces épreuves. Alors qu'elles ont déjà subies des modifications après leur première session début 2020, ces épreuves vont être aménagées pour la rentrée prochaine.

Si le cadre ne change pas, il faudra désormais les appeler « évaluations communes ». Pour justifier ce changement, le Ministre prône la simplification du système, la facilité de compréhension et plus d'adaptation pour chaque établissement.

Ces devoirs communs seront désormais réalisés dans le cadre des heures de classe en première et en terminale et ne devront pas excéder 2 heures dans le but de respecter le temps de classe classique. La durée sera de 4 heures pour les épreuves terminales à « l'exception des matières comprenant des épreuves pratiques ».

Quant aux épreuves de langues, l'épreuve terminale de la spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales dure désormais 3h30 pour l'épreuve écrite et 20 minutes pour l'épreuve orale. Concernant l'évaluation commune de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales qui n'est pas poursuivi en terminale consiste désormais en un oral de 20 minutes.

Monsieur Blanquer explique ces changements en érigeant sa volonté d'assouplir l'organisation de ces « évaluations communes » et de donner une marge de manœuvre plus grande aux établissements quant à l'organisation. Dorénavant c'est le chef d'établissement qui fixera le calendrier de passation de ces épreuves afin de mieux s'adapter à la progression pédagogique dans chaque établissement.

Les sujets seront toujours tirés de la banque nationale de sujets mais la nouveauté est que les professeurs auront la possibilité de donner leur avis sur les sujets. Les copies restent anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux des élèves.

Pour les commissions d'harmonisation, elles se tiendront désormais en fin d'année de première et de terminale, et non plus après chaque session d'épreuves.

### **Mais d'autres mesures ont été annoncées :**

- Un renforcement des formations académiques et nationales pour les professeurs concernés par ces « évaluations communes » mais aussi en vue de la préparation du grand oral.
- Dans le but de faciliter la mise en place de l'enseignement scientifique en première et en terminale, les professeurs choisiront 3 thèmes sur les 4 inscrits au programme.
- Un comité composé d'inspecteurs, de chefs d'établissements et de professeurs sera mis en place afin de rendre plus fonctionnelle les applications numériques mises en place pour le baccalauréat.
- Enfin, une mise en place de cérémonie de remise de diplômes sera inaugurée dès cette rentrée dans « la mesure du possible » afin de solenniser cette étape.

**Le SYNEP-CFE-CGC** connaît le goût du changement de Monsieur Blanquer et la palette des saveurs est large : s'il a laissé aux professeurs l'amertume liée à une mise en place des E3C dans une impréparation totale à la rentrée dernière, il s'est dit qu'une petite touche de miel serait la bienvenue avec ces nouvelles mesures. Or, n'est pas maître qui veut dans l'art culinaire ! A force de servir des plats tièdes ou réchauffés, la note risque d'être salée dans les mois à venir !

**Nadia DALY**